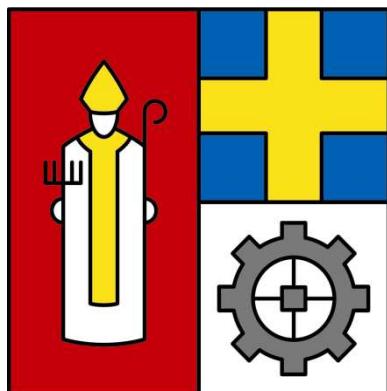


COMPTES 2016

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL



**A L'APPUI DES COMPTES DE
L'EXERCICE 2016**

Table des matières

1. ÉVALUATION DU RÉSULTAT.....	4
1.1. APPRÉCIATION GLOBALE	4-5
1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS	6
1.3. COMPARAISON DU RÉSULTAT AVEC ET SANS AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES....	7
1.4. CLÔTURE DU COMPTE DE RÉSULTATS.....	7
1.4. CLÔTURE DU COMPTE DE RÉSULTATS (suite).....	8
1.5. INDICATEURS FINANCIERS	8-9
1.6. BESOINS DE TRÉSORERIE.....	10
2. ANALYSE DÉTAILLEE DU RÉSULTAT.....	10
2.1. CHARGES PAR NATURE.....	10
2.1.1. Charges de personnel (30).....	10
2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable au 31.12.2016.....	10
2.1.1.2. Organigramme de l'administration communale.....	11
2.1.2. Biens, services et charges d'exploitation (31).....	11
2.1.3. Amortissements du patrimoine administratif (33)	11-12
2.1.4. Charges financières (34)	12
2.1.4.1. Remboursement de la dette à moyen et long termes	13
2.1.4.2. Dette consolidée, dette flottante et endettement net.....	13
2.1.5. Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)	14
2.1.6. Charges de transfert (36).....	14
2.1.7. Subventions redistribuées (37).....	14
2.1.8. Charges extraordinaires (38).....	15
2.1.9. Imputations internes (39)	15
2.2. REVENUS PAR NATURE	15
2.2.1. Revenus fiscaux (40).....	15-16
2.2.1.1. Personnes physiques	15-16
2.2.1.2. Personnes morales	16
2.2.1.3. Evolution de la masse fiscale imposable.....	16
2.2.2. Taxes (42)	16
2.2.3. Revenus financiers (44)	16-17
2.2.4. Prélèvements sur fonds et financements spéciaux (45).....	17
2.2.5. Revenus de transfert (46)	17
2.2.6. Subventions à redistribuer (47)	17
2.2.7. Revenus extraordinaires (48)	17
2.2.8. Imputations internes (49)	17
3. CONCLUSIONS.....	18
3.1. RÉALISATION DES OBJECTIFS.....	18
3.2. ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES	18
3.2.1. Résultat 2016	18
3.2.2. Fortune (évolution)	19
3.3. ÉQUILIBRE DES FINANCES COMMUNALES	19
3.4. SYNTHÈSE	19-20

- Annexes au rapport du Conseil communal
- Compte de résultats
- Comptes – classification fonctionnelle
- Comptes détaillés par nature
- Comptes de bilan
- Comptes des investissements
- Comptabilités complémentaires
- Bilan réserve rénovation du Temple
- Bilans des Fonds Albert Junier, Nicole Thorens et Dardel-Perregaux
- Annexes comptes de la Paroisse – captage de Vigner Service Social Régional de l'Entre-deux-Lacs, agence AVS/AI de l'Entre-deux-Lacs et guichet Accord de l'Entre-deux-Lacs
- Projet d'arrêté

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 4.9 du Règlement général de la commune de Saint-Blaise en vigueur, ainsi que de l'article 2 al. 1 et 2 du règlement communal sur les finances, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2016.

1. ÉVALUATION DU RÉSULTAT

1.1. APPRÉCIATION GLOBALE

Le bouclement des comptes 2016 affiche un bénéfice de **CHF 373'619.10**, alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de **CHF 362'400.00**. Le bénéfice a été versé au compte de bilan « Fortune nette – 2999000 » dont le solde s'élève, après imputation du résultat, à **CHF 4'928'273.66**.

Pour ce qui est des dépenses nettes du compte des investissements administratifs, celles-ci atteignent **CHF 2'075'569.60**, soit une différence de - **CHF 192'430.40** par rapport au budget 2016 (dépenses nettes budgétées à **CHF 2'268'000.00**).

Nous avons relevé, ci-après, les variations les plus importantes entre le résultat du budget et le résultat effectif des comptes :

0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Différence de - CHF 1'566'522.00, dont :

- 700'000.00 Constitution d'une réserve de politique conjoncturelle, sur décision du Conseil communal et au vu du résultat intermédiaire, comme autorisé par la LFinEC à son article 50 et par le règlement communal sur les finances à son article 15.
- 800'000.00 Augmentation de la provision à long terme constituée en vue de l'assainissement de la caisse de pensions Prévoyance.ne, ainsi qu'en prévision du changement de système de primauté.

1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Différence de - CHF 49'200.00, dont :

- 75'400.00 Convention sécurité police neuchâteloise, montant budgétré au chapitre 9.
- + 22'800.00 Economies honoraires juridiques et recettes supplémentaires sur notifications de poursuites.

2 FORMATION

Différence de + CHF 169'300.00, dont :

- + 123'700.00 Charges d'écolage inférieures au budget. Moins d'élèves qu'annoncé par l'éorén.
- + 12'300.00 Diminution du coût des abonnements en lien avec le nombre d'élèves.

3 CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET ÉGLISES

Différence de - CHF 112'600.00, dont :

- 23'400.00 Amortissement extraordinaire du chenal de la roue du Moulin.
- 45'100.00 Amortissement extraordinaire des festivités du Millénaire.
- 26'800.00 Remplacement de la chaudière du vestiaire « Xamax ».
- 18'300.00 Construction d'un nouvel escalier sur la butte des Fourches.

4 SANTÉ

Différence de + CHF 243.00.

5 SÉCURITE SOCIALE

Différence de - CHF 70'600.00, dont :

- 67'200.00 Augmentation de l'aide sociale payée par le biais de la facture sociale émise par l'Etat.
- 26'500.00 Augmentation des charges salariales du SSREDL.
- + 22'500.00 Diminution de la participation communale aux frais de garde en crèches.

6 TRAFIC

Différence de - CHF 80'700.00, dont :

- 84'800.00 Amortissements extraordinaires d'anciens véhicules du service de voirie.
- 26'800.00 Augmentation de la part communale aux charges de transports publics (pot commun).
- 24'800.00 Entretien de l'éclairage public. Mesures de sécurité imprévues.
- + 26'500.00 Récupération sur salaires voirie – indemnité assurance accidents.
- + 16'000.00 Economies sur achat de sel pour entretien hivernal des routes.

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

Différence de - CHF 48'000.00, dont :

- 34'800.00 Haute des honoraires du service de l'urbanisme.
- 10'400.00 Amortissement extraordinaire des WC publics de la plage ouest.

8 ÉCONOMIE PUBLIQUE

Différence de + CHF 198'000.00, dont :

- + 196'000.00 Bénéfice du chapitre réseau électrique versé à la fortune plutôt qu'à la réserve.

9 FINANCES ET IMPOTS

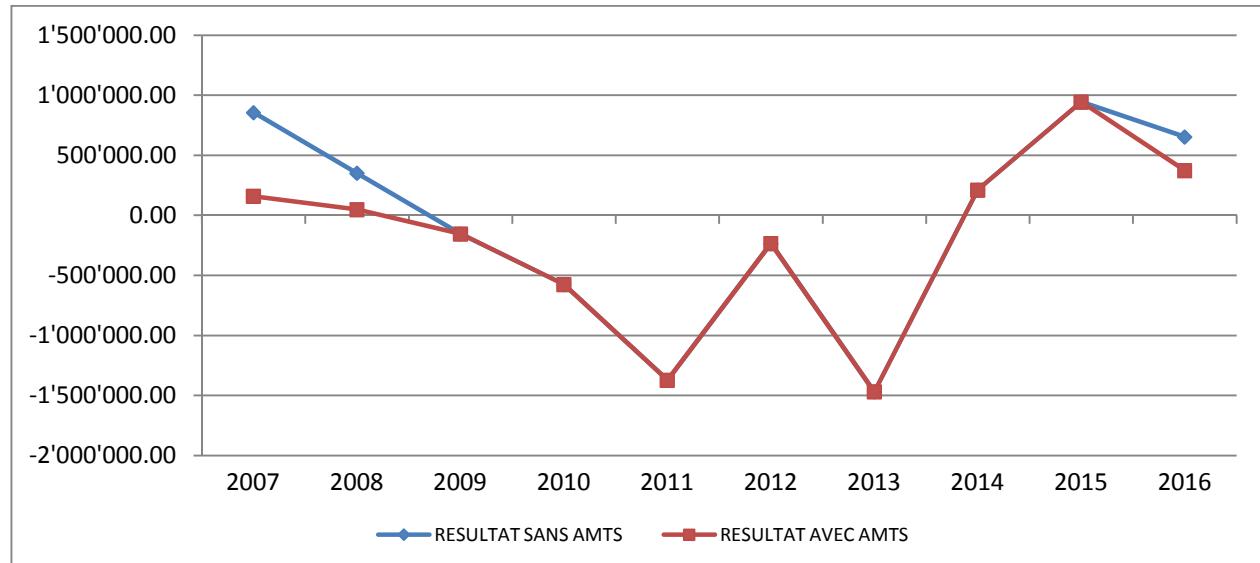
Différence de + CHF 1'557'700.00 CHF, dont :

+ 840'100.00	Impôts personnes physiques sur le revenu et la fortune.
+ 665'900.00	Impôts personnes physiques – rappels d'impôt.
+42'300.00	Diminution de la part communale à la péréquation financière.
+22'500.00	Gains sur titres – actions BKW.
+17'200.00	Diminution de la charge d'intérêts sur emprunts à court terme.
-23'900.00	Perte de revenus locatifs – immeuble sis Rue de Vigner 11

1.2. COMPARAISON PAR CHAPITRE DES CHARGES ET DES REVENUS, COMPTES 2016, BUDGET 2016, COMPTES 2015

	Comptes	Budget	Ecart en	Variation en	Comptes	Variation en
	2016	2016	francs	%	2015	%
Administration générale	2'731'922.26	1'165'400.00	1'566'522.26	134.42%	1'255'464.81	117.60%
Ordre et sécurité publique	480'042.00	430'800.00	49'242.00	11.43%	512'174.05	-6.27%
Formation	3'657'629.05	3'826'900.00	-169'270.95	-4.42%	3'752'041.60	-2.52%
Culture, sport, loisirs, églises	804'701.50	692'100.00	112'601.50	16.27%	867'992.25	-7.29%
Santé	140'189.00	154'100.00	-13'911.00	-9.03%	144'611.40	-3.06%
Sécurité sociale	1'980'611.17	1'910'000.00	70'611.17	3.70%	1'797'933.65	10.16%
Trafic	1'351'365.34	1'270'700.00	80'665.34	6.35%	1'110'054.30	21.74%
Protect. environnement et aménagement	277'729.10	229'700.00	48'029.10	20.91%	287'450.90	-3.38%
Economie publique	-268'166.68	-70'200.00	-197'966.68	282.00%	-61'719.78	334.49%
Finances et impôts	-11'529'641.84	-9'971'900.00	1'557'741.84	15.62%	-10'609'364.30	8.67%
Total des charges	11'424'189.42	9'679'700.00	1'744'489.42	18.02%	9'727'722.96	17.44%
Total des revenus	-11'797'808.52	-10'042'100.00	-1'755'708.52	17.48%	-10'671'084.08	10.56%
Bénéfice	-373'619.10	-362'400.00	-11'219.10	3.10%	-943'361.12	-60.39%

1.3. COMPARAISON DU RÉSULTAT AVEC ET SANS AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



1.4. CLÔTURE DU COMPTE DE RÉSULTATS

Une des principales nouveautés des comptes qui vous sont présentés, introduite par le MCH2, est sans conteste le compte de résultats (ex P&P – pages vert clair).

En effet, alors que le P&P détaillait jusqu'alors les charges et revenus globaux, par chapitre, le compte de résultats fait lui une tout autre lecture des comptes, en les éditant par nature, sur deux positions.

Il se lit sur trois niveaux, analysant successivement le résultat des activités d'exploitation, le résultat provenant des financements puis le résultat extraordinaire, déterminant le total du compte de résultats, qui correspond à l'ancien résultat final des comptes de fonctionnement (P&P). Cette présentation permet d'analyser de manière synoptique les activités institutionnelles, les activités financières et les activités extraordinaires.

Les charges sont répertoriées en sept catégories sur l'exercice 2016. Il s'agit des charges de personnel (30), des biens, services et charges d'exploitation (31), des amortissements du patrimoine administratif (33), des attributions aux fonds et financements spéciaux (35), des charges de transfert (36), des subventions redistribuées (37), ainsi que des imputations internes (39).

Les revenus quant à eux sont constitués des revenus fiscaux (40), des patentés et concessions (41), des taxes (42), des revenus divers (45), des prélèvements sur fonds et financements spéciaux (45), des revenus de transfert (46), des subventions à redistribuer et des imputations internes (49).

L'analyse des charges et revenus mentionnés ci-dessus figure dans le présent rapport, aux pages 9 à 17.

Par rapport à l'exercice 2015, les charges augmentent de **CHF 3'273'443.00** (+ 19.10%), les amortissements augmentent de **CHF 41'881.00** (+ 3.85%) et les revenus augmentent de **CHF 2'703'701.00** (+ 14.95 %).

Le compte des investissements regroupe les dépenses et les recettes liées aux améliorations des infrastructures publiques. Les dépenses brutes s'élèvent à **CHF 2'257'473.20**. Par rapport aux comptes 2015, elles ont augmenté de **CHF 1'727'605.60**.

Les investissements nets du patrimoine administratif s'élèvent à **CHF 2'075'569.60** contre **CHF 529'827.60** en 2015.

Au moyen du compte de financement, nous pouvons ressortir l'insuffisance ou l'excédent de financement qui correspond à la marge d'autofinancement diminuée des investissements nets du patrimoine administratif.

Le résultat positif, soit l'excédent de financement de **CHF 1'343'953.61**, démontre que l'ensemble des investissements consentis durant la période a pu être financé sans avoir recours à l'emprunt.

1.4. CLÔTURE DU COMPTE DE RÉSULTATS (suite)

Comptes 2015	Budget 2016		Comptes 2016
			Charges
			Revenus
<u>COMPTE DE RÉSULTATS</u>			
16'048'007.29	17'606'500.00	TOTAL DES CHARGES (sans amortissements)	19'279'569.42
1'086'319.16	1'105'100.00	AMORTISSEMENTS (331-332-333)	1'128'200.00
18'077'687.57	19'074'000.00	TOTAL DES REVENUS EXCÉDENT DE CHARGES	20'781'388.52
943'361.12	362'400.00	EXCÉDENT DE REVENUS	373'619.10
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>			
730'632.55	2'668'000.00	TOTAL DES DÉPENSES	2'257'473.20
-200'764.95	-400'000.00	TOTAL DES RECETTES (SUBVENTION, ETC.)	181'903.60
529'867.60	2'268'000.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION	2'075'569.60
<u>FINANCEMENT</u>			
529'867.60	2'268'000.00	INVESTISSEMENTS NETS / AUGMENTATION	2'075'569.60
		INVESTISSEMENTS NETS / DIMINUTION	
1'086'319.16	1'105'100.00	AMORTISSEMENTS (331-332-333)	1'128'200.00
		ATTRIBUTIONS FINANCEMENT SPÉCIAUX (35)	180'892.81
		AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (383)	279'969.60
		ATTRIBUTIONS CAPITAL PROPRE (389)	1'500'000.00
		PRÉLÈVEM. FINANCEMENTS SPÉCIAUX (45)	43'158.30
		C/FONCT. EXCÉDENT DE CHARGES	
943'361.12	362'400.00	C/FONCT. EXCÉDENT DE REVENUS	373'619.10
	800'500.00	INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	
1'499'812.68		EXCÉDENT DE FINANCEMENT	1'343'953.61
	800'500.00	<u>VARIATION DE LA FORTUNE NETTE</u>	
1'499'812.68		INSUFFISANCE DE FINANCEMENT	
730'632.55	2'268'000.00	EXCÉDENT DE FINANCEMENT	1'343'953.61
1'287'084.11	1'105'100.00	REPORT AU BILAN / DÉPENSES	2'300'631.50
943'361.12	362'400.00	REPORT AU BILAN / RECETTES	3'270'966.01
		FORTUNE NETTE / AUGMENTATION	373'619.10

1.5. INDICATEURS FINANCIERS

Le MCH2 introduit la publication, pour les comptes et le budget, d'indicateurs financiers harmonisés visant à mesurer la santé financière des communes. Cet instrument est appelé à devenir un outil de pilotage primordial pour les autorités quant au suivi financier de leur commune (*art. 57 et annexe 3 RLFInEC*).

Quatre de ces indicateurs sont prioritaires et obligatoires. Toute autre référence chiffrée ne serait pas admise et ferait l'objet d'une remarque de non-conformité par le Service des communes (*directive 02-2017 du 22.03.2017*).

Ces indicateurs sont les suivants :

1) *Taux d'endettement net = dette nette (n) x100 / revenus fiscaux (n)*

Taux d'endettement net de Saint-Blaise aux comptes 2016 : 5'758'970.82 / 11'454'966.79	50.27 %
---	----------------

Valeurs indicatives :

<100% = **bon** / de 100 à 150% = suffisant / >150% = mauvais

2) *Degré d'autofinancement = autofinancement (n) x 100 / investissements nets (n)*

Degré d'autofinancement de Saint-Blaise aux comptes 2016 : 3'419'523.21 / 2'075'569.60	164.75 %
---	-----------------

Valeurs indicatives :

>100% = **haute conjoncture** / de 80% à 100% = cas normal / <80% = récession

A noter qu'en ne tenant pas compte de l'investissement net consacré à la construction des nouveaux collèges de Vigner, le degré d'autofinancement passe à **194.93 %**. Cette valeur a été retenue dans le calcul du frein à l'endettement (*Annexe no 12 pages blanches*) comme autorisé par l'arrêté du Conseil communal de Saint-Blaise, daté du 27 octobre 2016, à son article 4.

3) *Part des charges d'intérêts = charges d'intérêts nets (n) x 100 / revenus courants (n)*

Part des charges d'intérêts de Saint-Blaise aux comptes 2016 : 306'329.05 / 15'825'797.04	1.94 %
--	---------------

<4% = **bon** / de 4 % à 9% = suffisant / >9% = mauvais

4) Degré de couverture des revenus déterminants

$$= \text{solde du compte de résultats (n)} \times 100 / \text{revenus déterminants (n)}$$

Degré de couverture des revenus déterminants aux comptes 2016 : 373'619.10 / 20'116'606.97	1.86 %
---	---------------

La valeur de 1,86 % est uniquement informative.

1.6. BESOINS DE TRÉSORERIE

Investissements nets :	2'075'569.60
Autofinancement :	3'419'523.21
<u>Financement</u>	
Investissements nets :	2'075'569.60
./. Autofinancement :	-3'419'523.21
Excédent de financement :	1'343'953.61
<u>Besoins de trésorerie</u>	
Excédent de financement :	-1'343'953.61
Emprunts à rembourser :	3'436'400.00
Besoins de trésorerie :	2'092'446.39

2. ANALYSE DÉTAILLÉE DU RÉSULTAT

Ce chapitre a pour but d'analyser de manière synthétique les comptes communaux considérés par nature, ceci sur les deux premières positions du compte tel que repris dans le compte de résultats (ex P&P), pages vert clair. Une explication permet d'interpréter de manière globale la définition du cadre et les évènements majeurs de l'exercice.

2.1. CHARGES PAR NATURE

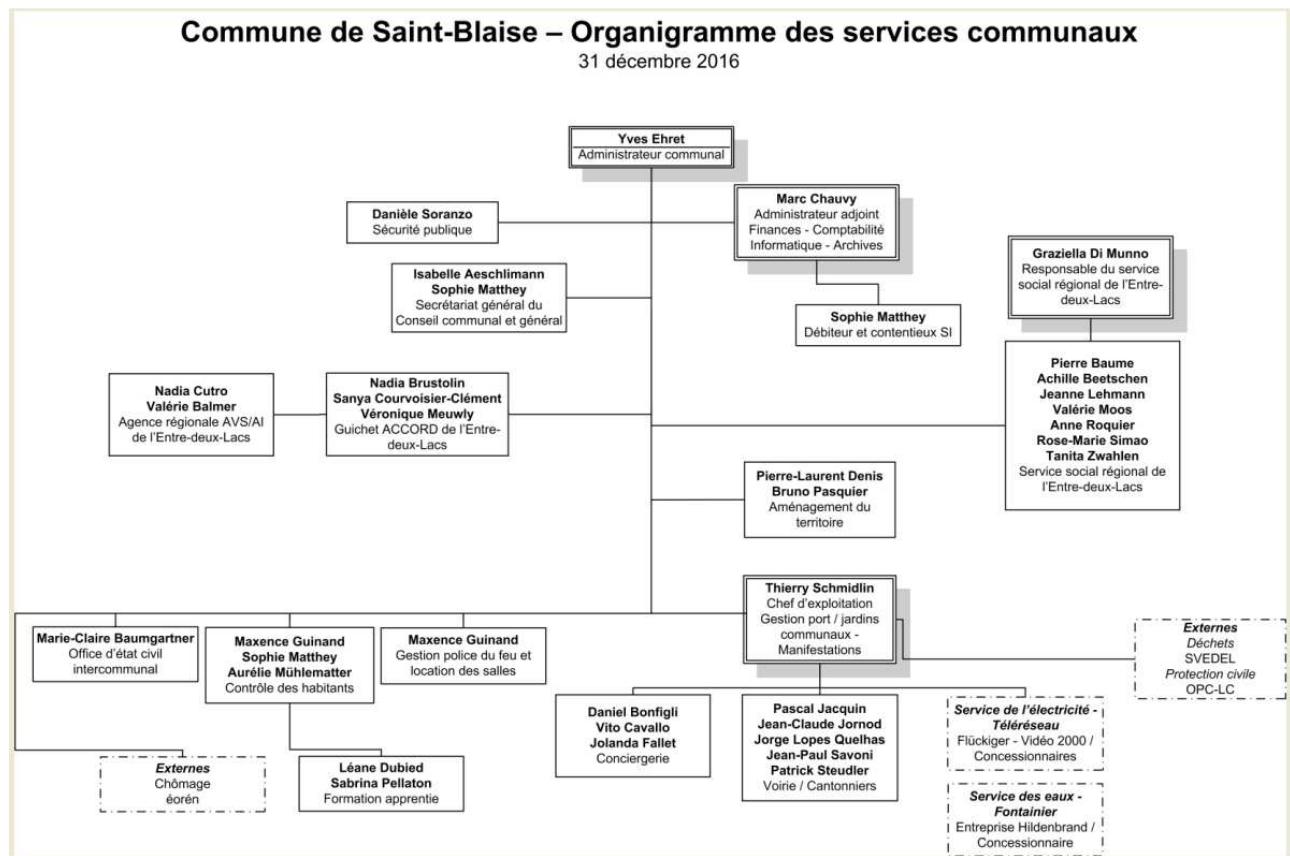
2.1.1. Charges de personnel (30)

La dotation en personnel correspond à 16,5 postes de travail pour une dotation légale de 17, qui n'a pas été revue depuis 2001. Pour mémoire, l'année 2016 a vu le départ du Préposé au contrôle des habitants au 31 janvier, dont le poste a été partiellement repourvu à l'interne, dans l'attente du résultat du vote sur la fusion, puis d'une réorganisation du personnel administratif à la suite de celui-ci.

2.1.1.1. Répartition des postes de travail par rubrique comptable au 31.12.2016

Nbre postes	Admin	Sécurité	Conciergerie			Exploitation					SSREDL	ARAVS	Accord
			Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Parcs publics	Sports	Déchets	Port	TP			
7,7	7,7	1,3	0,2	0	1,8	1,1	0,6	0,2	1,7	1,9			
TOTAL = 16,5	7,7	1,3	2,0			5,5							9,5

2.1.1.2. Organigramme de l'administration communale



2.1.2. Biens, services et charges d'exploitation (31)

Ce groupe recense les charges de marchandises, les services et les différentes charges d'exploitation. L'économie de CHF 30'209.00 représente 0,94 % du budget. Les différents dépassements significatifs sont expliqués par un commentaire en regard du compte concerné (pages blanches).

Nous reprenons ci-après de manière synthétique les postes ayant varié sensiblement à la baisse (incidence positive) : entretien du réseau électrique, entretien des bâtiments, livraison de signaux TV, électricité, entretien du Temple, matériel d'exploitation, actes de défauts de biens et pertes sur créances.

Les postes ayant évolué sensiblement à la hausse (incidence négative) sont les suivants : honoraires de conseillers externes, utilisation du réseau amont (électricité), entretien des terrains et entretien de l'éclairage public.

2.1.3. Amortissements du patrimoine administratif (33)

Le MCH2, couplé au nouveau logiciel comptable, permet et demande une analyse plus poussée des amortissements qu'elle ne l'était jusqu'alors. Ceux-ci sont désormais identifiés par des comptes séparés en fonction de la nature de l'objet à amortir. Sont amortis en 2016 des terrains, des routes, des ouvrages de génie civil, des biens meubles et des immobilisations incorporelles, chacun par le biais d'un compte dédié (voir pages bleues comptes 33000.00 et suivants).

Le dépassement global de ce poste d'un montant de CHF 23'100.00 s'explique essentiellement par l'amortissement de la mise à niveau de l'éclairage public à fin 2015, qui n'a pas été retenu lors de l'élaboration du budget 2016.

<u>Amortissements du patrimoine administratif</u>		<u>Réévaluations du patrimoine financier</u>		
2016	CHF	1'128'200.00	CHF	0.00
2015	CHF	1'086'319.16	CHF	200'000.00
2014	CHF	919'924.40	CHF	110'000.00
2013	CHF	909'743.00	CHF	0.00
2012	CHF	821'578.00	CHF	0.00
2011	CHF	727'033.30	CHF	281'000.00
2010	CHF	703'305.35	CHF	280'900.00
2009	CHF	791'716.20	CHF	248'600.00
2008	CHF	1'162'889.35	CHF	236'300.00
2007	CHF	1'693'351.65	CHF	144'400.00
2006	CHF	1'031'787.65	CHF	119'300.00
2005	CHF	961'891.35	CHF	119'200.00
2004	CHF	876'100.00	CHF	114'900.00

2.1.4. Charges financières (34)

Cette rubrique comptabilise toutes les charges reprises sous le niveau 2 du compte de résultats, définissant le résultat provenant de financements. Il s'agit aussi bien des intérêts passifs de nos différents engagements à court, moyen et long termes que des charges financières et d'exploitation de notre patrimoine financier. Tous les coûts afférents à nos immeubles (hors PA) sont répertoriés sous cette nature, l'activité de gérance communale étant considérée comme un placement financier.

Les économies réalisées à ce poste, de CHF 29'961.00, s'expliquent par une baisse des intérêts versés pour nos emprunts à court terme, ainsi que par des charges d'entretien inférieures au budget sur la plupart des bâtiments de notre patrimoine financier.

Notre taux d'intérêt moyen est passé de 2,4418 au 31.12.2015 à 2,2070 au 31.12.2016, soit une diminution de 0,2348 point, s'expliquant par le remboursement en cours d'année d'un emprunt à long terme arrivant à échéance.

La dette consolidée s'élève quant à elle à CHF 13'746'000.00 au 31.12.2016, soit une diminution de CHF 3'436'400.00 durant l'exercice. Elle correspond à CHF 4'254.40 par habitant, alors qu'elle représentait encore CHF 5'240.13 à la fin de l'année 2015.

Rappelons que cette même dette s'élève, pour l'Etat de Neuchâtel, à CHF 8'490.00 par habitant, au bouclement des comptes 2015.

2.1.4.1. Remboursement de la dette à moyen et long termes

2016	CHF 3'436'400.00 - remboursement d'emprunts arrivés à échéance pour un montant de CHF 3'060'000.00
2015	CHF 665'400.00
2014	CHF 795'400.00 - remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 3'000'000.00
2013	CHF 1'445'400.00
2012	CHF 1'095'400.00
2011	CHF 1'395'400.00
2010	CHF 1'345'400.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'000'000.00
2009	CHF 1'345'400.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'725'000.00
2008	CHF 1'545'400.00 + remboursement d'un emprunt arrivé à échéance pour un montant de CHF 1'000'000.00
2007	CHF 1'545'400.00
2006	CHF 1'466'000.00

2.1.4.2. Dette consolidée, dette flottante et endettement net

La dette flottante correspond au cumul des passifs transitoires et des engagements courants.

L'endettement net correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier.

	<u>Dette consolidée</u>	<u>Dette flottante</u>	<u>Endettement net</u>
31.12.2016	CHF 13'746'000.00	CHF 2'531'985.90	CHF 5'758'970.82
31.12.2015	CHF 17'182'400.00	CHF 2'355'497.79	CHF 6'255'234.13'
31.12.2014	CHF 19'347'800.00	CHF 1'208'168.65	CHF 7'876'916.28
31.12.2013	CHF 21'143'200.00	CHF 1'597'154.58	CHF 8'957'237.11
31.12.2012	CHF 22'588'600.00	CHF 2'051'787.27	CHF 10'453'522.18
31.12.2011	CHF 19'684'000.00	CHF 2'694'686.66	CHF 9'387'181.94
31.12.2010	CHF 19'079'400.00	CHF 2'130'894.29	CHF 6'634'340.74
31.12.2009	CHF 17'424'800.00	CHF 1'602'536.70	CHF 6'047'928.02
31.12.2008	CHF 20'495'200.00	CHF 1'863'143.80	CHF 6'730'004.57
31.12.2007	CHF 20'040'600.00	CHF 1'879'046.69	CHF 7'956'835.60
31.12.2006	CHF 19'046'000.00	CHF 3'928'435.56	CHF 9'696'909.11

2.1.5. Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)

Il est toujours difficile d'estimer les versements ou prélèvements à nos réserves affectées lors de nos estimations budgétaires. La somme totale des attributions aux financements passe de CHF 334'840.76 en 2015 à CHF 180'892.81 en 2016, soit une diminution de CHF 153'947.95.

Le total de nos réserves s'élève à CHF 3'450'738.16 au 31 décembre 2016, alors que les fonds enregistrés comme capitaux propres se montent à CHF 147'910.18 (*Détails voir bilan, pages vert foncé n° 4*).

Attributions aux réserves et fonds au cours de l'exercice 2016

Résultat de l'exercice du chapitre port	CHF	66'012.03
Résultat de l'exercice du chapitre téléréseau	CHF	42'729.35
Attribution à la réserve du Temple	CHF	29'345.00
Résultat de l'exercice du chapitre traitement des déchets	CHF	21'792.48
Résultat de l'exercice du chapitre épuration des eaux	CHF	7'885.75
Contribution pour remplacement places de parc	CHF	6'000.00
Agriculture – taxes de drainage	CHF	5'401.40
Taxe sur les spectacles et réserve auditoire (renouv. de la vaisselle)	CHF	1'726.80

2.1.6. Charges de transfert (36)

Ce groupe enregistre les parts de revenus destinés à des tiers. Formulé différemment, il enregistre les dépenses de transfert vertical ou horizontal entre l'Etat et la commune, la commune et une autre commune ou la commune et un groupement de communes (syndicat).

La variation de ce poste est infime, soit une économie de CHF 2'728.00.

Les postes ayant varié sensiblement à la baisse (incidence positive) sont les suivants : participation au Syndicat scolaire éorén, péréquation financière intercommunale, part au service d'ambulances et subvention de l'accueil préscolaire.

Les postes ayant évolué sensiblement à la hausse (incidence négative) sont quant à eux : convention de sécurité police neuchâteloise, aide sociale, subsides LAMal et transports publics (pot commun).

2.1.7. Subventions redistribuées (37)

Ce groupe est à mettre en relation avec les revenus par nature du groupe N47. Il s'agit en effet du total de l'encaissement de la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70, perçue pour chaque mètre cube d'eau de boisson facturé par notre administration, reversé intégralement à l'Etat, ainsi que des taxes environnementales prélevées sur l'électricité facturée et reversées à la Confédération.

2.1.8. Charges extraordinaires (38)

Ce groupe apparaît au dernier échelon du compte de résultats, hors résultat opérationnel. Il enregistre des écritures extraordinaires de différentes natures comme des charges de personnel, biens, services et autres charges d'exploitation, des amortissements supplémentaires, des charges de transfert ou des attributions à différentes réserves, y compris la réserve de politique conjoncturelle (*LFinEC art. 50*).

Les charges comptabilisées dans ce groupe en 2016 ont été les suivantes :

Amortissements supplémentaires du PA	CHF	279'969.60
Attribution à la réserve de politique conjoncturelle	CHF	700'000.00
Attribution à la réserve Prévoyance.ne	CHF	800'000.00
TOTAL :	CHF	1'779'969.60

2.1.9. Imputations internes (39)

Ce groupe comptabilise, d'une part, le coût administratif (facturation, suivi et encaissement) lié à la gestion de certains services, notamment le téléréseau, le port, l'eau (approvisionnement et épuration), les déchets et l'électricité et, d'autre part, les charges d'intérêt relatives aux investissements consentis dans chaque dicastère. Il est à mettre en relation avec le groupe n° 49, dont le total doit être égal.

2.2. REVENUS PAR NATURE

2.2.1. Revenus fiscaux (40)

2.2.1.1. Personnes physiques

En préambule, nous soumettons ci-dessous à votre lecture le commentaire publié par l'Etat à l'appui de la présentation de ses comptes 2016, au chapitre fiscal :

Impôt des personnes physiques

Globalement, l'impôt des personnes physiques progresse légèrement. Cette progression est due principalement à la nouvelle bascule liée à l'impôt des frontaliers prévue en 2018, mais qui selon le principe d'échéance doit déjà être prise en compte en 2017. En effet, tant l'impôt des personnes physiques que l'impôt à la source enregistrent un recul. Il est tenu compte de la fin de la première phase de la réforme. Les derniers effets de l'amnistie fiscale ont été pris en compte dans l'élaboration des chiffres 2017. L'évolution de l'économie semble marquer le pas et il convient de rester attentif aux conséquences sur le revenu des personnes physiques.

Impôt des personnes morales

L'impôt des personnes morales baisse de manière importante (-35 millions de francs). La baisse de la conjoncture économique, principalement en Asie, les effets du taux de change et les événements tragiques liés au terrorisme ont un fort impact sur les bénéfices des entreprises et par conséquent sur l'impôt des personnes morales. A cela s'ajoute la baisse du coefficient cantonal de 123% à 121% dans le cadre de la bascule d'impôt.

Toutefois, il est intéressant de constater qu'en ramenant l'impôt des personnes morales au coefficient de 100 qui était en vigueur jusqu'en 2013, le montant de cet impôt correspond aux meilleures années d'avant la réforme fiscale. La réforme a bel et bien permis au canton d'assurer un montant d'impôt plus élevé que par le passé, y compris en période de crise.

L'impôt communal de nos personnes physiques (revenu et fortune) affiche une amélioration de CHF 1'502'500.00 par rapport au budget 2016. Ce bonus, représentant 12,86 % de la masse, se décompose comme suit :

Amélioration sur les rappels d'impôt	CHF	+665'900.00
Amélioration sur la fortune	CHF	+341'000.00
Amélioration sur le revenu	CHF	+326'200.00
Amélioration sur les prestations en capital	CHF	+171'800.00
Péjoration sur l'impôt à la source	CHF	-1'900.00
Péjoration sur l'impôt des frontaliers	CHF	-500.00

2.2.1.2. Personnes morales

L'impôt des personnes morales (capital, bénéfice, fonds IPM et impôts fonciers) présente une amélioration de CHF 5'300.00 par rapport au budget 2016. Ce delta se décompose de la manière suivante :

Amélioration sur le bénéfice	CHF	+1'000.00
Amélioration sur le capital	CHF	+16'600.00
Part au fonds IPM	CHF	+28'000.00
Solde fonds transitoire IPM 2011-2013	CHF	-25'900.00
Péjoration sur les corporations publiques (impôt foncier)	CHF	-14'400.00

2.2.1.3. Evolution de la masse fiscale imposable

<u>Personnes physiques :</u>	2013 CHF	2014 CHF	2015 (chiffrage) CHF	2015 (taxation) CHF	2016 (chiffrage) CHF
Fortune imposable	602'150'228.00	618'514'878.00	554'703'267.00	579'411'761.00	667'422'069.00
Revenu imposable	126'240'699.00	126'668''661.00	124'516'714.00	125'728'364.00	125'279'771.00

<u>Personnes morales :</u>	2013 CHF	2014 CHF	2015 (chiffrage) CHF	2015 (taxation) CHF	2016 (chiffrage) CHF
Capital imposable	63'580'000.00	66'341'500.00	64'629'500.00	66'322'000.00	80'191'000.00
Bénéfice imposable	9'008'700.00	7'539'550.00	7'609'750.00	7'892'450.00	8'707'450.00

2.2.2. Taxes (42)

Augmentation des taxes perçues, justifiant le solde positif de CHF 145'791.00 par rapport au budget. Le détail des différents comptes concernés figure à la page 4 des comptes par nature (pages bleu clair).

2.2.3. Revenus financiers (44)

Cette rubrique comptabilise tous les revenus repris sous le niveau 2 du compte de résultats, définissant le résultat provenant de financements. Il s'agit aussi bien des intérêts perçus sur nos débiteurs fiscaux, des gains et dividendes sur nos titres et participations que des loyers perçus pour

les immeubles de notre patrimoine financier, l'activité de gérance communale étant considérée comme un placement.

Le delta positif de ce poste (CHF 14'630.00) s'explique essentiellement par une hausse des loyers du patrimoine administratif (*utilisation du domaine public*) et un gain sur actions, compensés par une diminution des loyers du PF et une baisse des intérêts sur l'impôt des personnes physiques.

2.2.4. Prélèvements sur fonds et financements spéciaux (45)

Nous avons dû recourir aux prélèvements dans les réserves suivantes :

Prélèvement à réserve approvisionnement en eau	CHF	905.30
Différence de couverture BT (réseau électrique)	CHF	42'253.00
TOTAL :	CHF	43'158.30

Eau : exercice légèrement déficitaire de par des charges d'entretien élevées. L'augmentation de 0,20 CHF du prix du m³ d'eau de boisson en 2016 suffira à assurer un bénéfice à l'avenir, en cas d'entretien usuel.

2.2.5. Revenus de transfert (46)

Ce groupe enregistre les parts aux revenus de tiers. Formulé différemment, il comptabilise les recettes de transfert vertical ou horizontal entre l'Etat et la commune, la commune et une autre commune ou la commune et un groupement de communes (syndicat).

La différence positive de CHF 14'023.00 s'explique essentiellement par des améliorations de recettes des notifications de poursuites, compensés par une diminution des honoraires d'urbanisme facturés à la commune de Cornaux.

2.2.6. Subventions à redistribuer (47)

Ce groupe est à mettre en relation avec les revenus par nature du groupe N37. Il s'agit en effet du versement de la redevance cantonale sur l'eau de CHF 0.70, perçue pour chaque mètre cube d'eau de boisson facturé par notre administration, reversé intégralement à l'Etat, ainsi que des taxes environnementales prélevées sur l'électricité facturée et reversées à la Confédération.

2.2.7. Revenus extraordinaires (48)

Ce groupe n'a pas enregistré d'écriture au cours de la période.

2.2.8. Imputations internes (49)

Ce groupe est à mettre en relation avec le groupe n° 39, dont le total doit être égal.

3. CONCLUSIONS

3.1. RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les principales tâches menées en 2016 ont été les suivantes :

- Le projet des nouveaux collèges de Vigner est sorti de l'ornière juridique dans laquelle il s'était embourbé. De nombreuses séances de travail ont lieu au cours de l'année 2016.
- La construction du nouveau vestiaire des Fourches touche à sa fin. L'inauguration du nouveau bâtiment aura lieu le 22 juin 2017.
- Le projet de construction du nouveau bâtiment nautique (Ichtus) à fortement avancé. Les travaux devraient pouvoir commencer au cours du deuxième semestre 2017.

3.2. ÉVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES

3.2.1 Résultat 2016

Nos comptes enregistrent un bénéfice pour la troisième fois consécutive depuis 2008 :

2011	CHF	-1'371'269.88
2012	CHF	-242'917.53
2013	CHF	-1'468'166.06
2014	CHF	211'025.60
2015	CHF	943'361.12
2016	CHF	373'619.10

Il convient de pondérer le résultat 2016 en tenant compte des **charges** et produits **extraordinaires**, soit :

CHF	373'619.10	Bénéfice 2016
CHF	279'969.60	Amortissements supplémentaires PA
CHF	700'000.00	Attribution à réserve de politique conjoncturelle
CHF	800'000.00	Attribution à réserve Prévoyance.ne
CHF	-1'179'000.00	Rentrées fiscales extraordinaires
CHF	974'588.70	Bénéfice 2016 hors facteurs extraordinaire

3.2.2 Fortune (évolution)

CHF	4'554'654.56	Fortune au 31.12.2015
CHF	373'619.10	Bénéfice 2016
CHF	4'928'273.66	Fortune au 31.12.2016
CHF	199'200.00	Bénéfice au budget 2017
CHF	5'127'473.66	Fortune prévue au 31.12.2017

3.3. ÉQUILIBRE DES FINANCES COMMUNALES

Pour la troisième fois consécutive depuis 2009, les comptes communaux sont positifs. Le bénéfice de l'exercice, a permis d'augmenter notre fortune, qui tutoie la barre des 5 mios de francs. Grâce à une politique sélective des investissements et des liquidités excédentaires, notre dette consolidée atteint le seuil de l'année 1990.

3.4 SYNTHÈSE

Les déficits structurels enregistrés entre 2009 et 2013 sont, nous l'espérons, derrière nous. Grâce à une bonne tenue de nos rentrées fiscales des personnes physiques, nous avons pu comptabiliser des amortissements supplémentaires sur différents actifs au bilan que nous pouvons considérer comme des "non valeurs".

C'est avec satisfaction que le Conseil communal constate à nouveau la diminution de certaines charges dont il n'a pas le contrôle, comme celle liée à l'éducation. Cependant, nous ne pouvons que nous inquiéter de l'évolution de charges induites par les postes « Sécurité sociale » et « trafic ».

Malgré le résultat plus que réjouissant enregistré, dû essentiellement à des rentrées fiscales extraordinaires de l'impôt des personnes physiques dont la pérennité n'est pas assurée, nos finances vont rester fragiles et fortement dépendantes de décisions externes. La situation financière désastreuse dans laquelle se trouve le canton de Neuchâtel, les reports de charges à venir ainsi que l'assainissement de la Caisse de pension "Prévoyance.ne" font redouter des jours sombres pour les collectivités.

C'est dans ce souci de prudence, et profitant d'un bénéfice aussi extraordinaire qu'exceptionnel que le Conseil Communal a pris la décision d'amortir certains actifs "sans valeur" et de procéder à la création d'une provision pour risques conjoncturels de KCHF 700 et d'une provision supplémentaire de KCHF 800 pour prévoyance.ne.

Ces anticipations devraient nous permettre de passer des caps difficiles à venir sans toucher, dans la mesure du possible, au coefficient fiscal. Prévoyant, c'est toujours dans ce même souci de prudence que le Conseil Communal attendra que le ciel s'éclaircisse avant de proposer une quelconque réduction des impôts.

Comme vous l'aurez constaté, notre Commune a repris ses investissements et nous devons continuer sur cette voie. Les projets en cours et à venir attestent de cette volonté de votre exécutif.

Le Conseil communal tient à remercier l'ensemble de la population, le Conseil général et les diverses commissions de la confiance témoignée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal des efforts consentis depuis des années et du travail effectué.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération le présent rapport, d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils vous sont présentés et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Saint-Blaise, le 8 mai 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
le président le secrétaire

C. Beljean J. Noyer